



Objet : Marché de Prestations intellectuelles 2023-05 – Construction du centre technique municipal de Damville – Mesnills-sur-Iton

Le Maire de la Commune de Mesnills-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du marché avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 « Contrôle technique » : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS – 190 Rue François Jacob – CS 80534 – 76235 INSEAUVILLE Cédex, pour un montant de 8.400,00 € HT – soit 10.080,00€ TTC.
- Pour le lot n°2 « Coordination Sécurité et Protection de la Santé » : SAS CEFTEC – 462 Allée de Castiglione 76360 BARENTIN, pour un montant de 2.885,00€ HT – soit 3.462,00€ TTC.
- Pour le lot n°3 « Ordonnancement, Pilotage et Coordination » : EURL SOENEN COORDINATION – 1013 Haute Folie 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, pour un montant de 15.768,10€ HT – soit 18.921,72€ TTC.
- Pour le lot n°4 « Etudes géotechniques » : SA AERYS – Agence Villebon sur Yvette – 16 Avenue du Québec 91140 VILLEBON SUR YVETTE, pour un montant de 9.990,00€ HT – soit 11.988,00€ TTC.
- Pour le lot n°5 « Pollution des sols » : SAS SEMOFI (Mandataire du groupement) et GEOSOND (Cotraitant du groupement) – 565 Rue des Vœux-Saint-Georges 94290 VILLENEUVE-LE-ROI, pour un montant de 4.605,00€ HT – soit 5.526,00€ TTC.
- Pour le lot n°6 « Levés de topographie » : SARL EUCLYD EUROTOP GEOMETRES EXPERTS– Agence des Andelys – 34 bis Rue du Maréchal Leclerc 27700 LES ANDELYS, pour un montant de 1.680,00€ HT – soit 2.016,00€ TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20231120-2023-11-02-DE

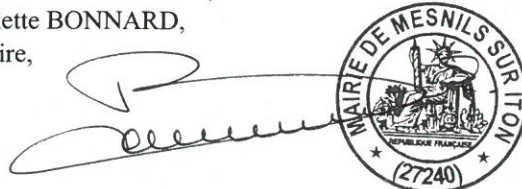
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Notification : 27/11/2023

Fait à Mesnills-sur-Iton, le 20 novembre 2023

Colette BONNARD,
Maire,



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rouen (76) dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administratives. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérécoeurs citoyens, accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr

Mairie de Mesnills-sur-Iton - 51 rue Sylvain Lagescarde - Damville - 27240 MESNILS-SUR-ITON

Tél 02 32 34 50 37 Fax 02 32 34 95 79 contact@mesnills-sur-iton.fr